

Nom, prénom :

En application des différentes législations auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régiront l'ensemble de nos relations contractuelles :

1. Votre Conseiller

The Wealth Office, SARL au capital social de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°949 647 697, NAF/APE 6622Z et dont le siège social se situe au 10 Rue de Penthièvre, 75008 Paris. Site internet : www.thewealthoffice.co.

2. Statuts légaux et autorités de tutelle de The Wealth Office

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 23001779. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome au titre des activités réglementées suivantes :

→ **Activité de Conseiller en Investissements Financiers**

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 et site internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association, sur www.anacofi.asso.fr ou sur www.anacofi-cif.fr.

→ **Activité de Courtier d'Assurance**

Intermédiaire en assurance - Catégorie Courtier d'assurance (COA), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-Courtage (ANACOFI-Courtage), association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 et site internet : www.acpr.banque-france.fr. Cette activité est contrôlable par l'ACPR.

The Wealth Office n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs entreprises d'assurance (catégorie B) et fournit un service de recommandation personnalisée consistant à recommander le contrat qui correspond le mieux aux besoins et exigences du client (niveau 2).

→ **Activité de Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP)**

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement - Catégorie Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-Courtage (ANACOFI-Courtage), association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 et site internet : www.acpr.banque-france.fr. Cette activité est contrôlable par l'ACPR.

The Wealth Office n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs établissements bancaires, propose un service de conseil non indépendant et fournit des recommandations sur une gamme restreinte de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Liens financiers

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou du capital du cabinet) : *Néant*

3. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au Code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

The Wealth Office a souscrit à la police d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle n° 114240090 auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD, RCS Le Mans 775 652 126, RCS Le Mans 440 048 882, siège social : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9, entreprises régies par le code des assurances.

Montants de garantie

Activités assurées	Par sinistre	Par année d'assurance	Période de garantie
Conseil en investissements financiers, Conseil en gestion de patrimoine et CJA	1 500 000 €	1 500 000 €	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers)	2 500 000 €	2 500 000 €	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (sans fonds confiés)	1 500 000 €	1 500 000 €	Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Garanties financières

Garanties financières	Montants de garantie	Période de garantie
Courtage d'assurances de personnes (sans encaissement de fonds de tiers)	115 000 €	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (sans fonds confiés)	115 000 €	Du 01/01/2025 au 31/12/2025

4. Principaux partenaires de The Wealth Office

Il s'agit de la liste non-exhaustive des fournisseurs de solutions d'investissement avec lesquels The Wealth Office a mis en place un partenariat : sociétés de gestion, compagnies d'assurance, établissements de crédit et autres. Cette liste peut

évoluer.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Adequity	Broker de produits structurés	Convention de distribution	Commission
Alderan	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Altaroc	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Archinvest	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Axa Banque	Banque	Convention de courtage	Commission
Axa	Compagnie d'assurance-vie française	Convention de courtage	Commission
Braxton AM	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Cardif	Compagnie d'assurance-vie française	Convention de courtage	Commission
Clubfunding	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Corum AM	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Entrepreneur Invest	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Eres	Société de gestion d'Épargne Salariale	Convention de distribution	Commission
Eurazeo	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Euryale AM	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
France Valley	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Generali	Compagnie d'assurance-vie française	Convention de courtage	Commission
Generali Luxembourg	Compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise	Convention de courtage	Commission
Harbourvest	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Inter Invest	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Iroko	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Kyaneos AM	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
My Money Bank	Banque	Convention de courtage	Commission
Oddo Bhf	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
One Life	Compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise	Convention de courtage	Commission
Opale Capital	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Peqan	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission

The Wealth Office, SARL au capital social de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°949 647 697, NAF/APE 6622Z et dont le siège social se situe au 10 Rue de Penthièvre, 75008 Paris, France. Société membre de l'Anacofi sous le n° E010338 et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 23001779.

Private Corner	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Remake AM	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Schroders Capital	Société de gestion de Private Equity	Convention de distribution	Commission
Sogenial Immobilier	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission
Vie Plus (Suravenir)	Compagnie d'assurance-vie française	Convention de courtage	Commission
Wealins Life	Compagnie d'assurance-vie luxembourgeoise	Convention de courtage	Commission
Wenova	Société de gestion Immobilière	Convention de distribution	Commission

5. Mode de facturation et de rémunération de The Wealth Office

The Wealth Office est rémunéré de la façon suivante :

Honoraires

La facturation d'honoraires varie selon la nature de la mission définie, du temps et de la difficulté de celle-ci. Elle peut être soit forfaitaire, soit calculée selon un taux horaire rapporté au temps passé à l'accomplissement de la mission.

Notre taux horaire s'élève à 300 € HT, soit 360 € TTC. Un devis personnalisé sera remis au Client avant le début de la prestation.

Commissions

Le Client est informé que pour tout acte d'intermédiation d'une solution d'épargne, d'investissement ou de financement et de conseil non-indépendant, The Wealth Office peut être rémunéré par des rétrocessions de commissions sur des frais initialement prélevés sur des produits souscrits par le promoteur du produit. Dans le cas d'un conseil en investissement financier non-indépendant, The Wealth Office peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le Conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers et assurantiels et un éventail restreint de solutions de crédit.

Dans tous les cas, les conditions détaillées vous seront indiquées en amont de toute opération et définies dans la Lettre de mission et le Rapport de mission, conformément à la réglementation applicable.

6. Politique en matière de durabilité

The Wealth Office a mis en place un processus de sélection des produits référencés, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Pour ce faire, The Wealth Office procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR,
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

Ces différents éléments seront expliqués au Client dans le cadre du déroulement de la mission.

7. Traitement des réclamations

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter The Wealth Office :

- Par courrier : 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris.
- Par courrier électronique : contact@thewealthoffice.co

The Wealth Office s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai.
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

The Wealth Office s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Client et agir au mieux de ses intérêts. Sans réponse satisfaisante de notre part, vous pourrez saisir un médiateur :

Médiateur en cas de litiges avec une entreprise

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Activité CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF (Autorité de Marchés Financiers)

17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

Site Internet: www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-demploi/Modesdesaisine.html

Activité Assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

Site Internet : www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Activités IOBSP et immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 Vincennes

Site Internet : www.anm-conso.com/page-saisine.php

8. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ses prestations, The Wealth Office est susceptible de procéder à la collecte et au traitement de données personnelles, ce à quoi le Client consent.

The Wealth Office, SARL au capital social de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°949 647 697, NAF/APE 6622Z et dont le siège social se situe au 10 Rue de Penthièvre, 75008 Paris, France. Société membre de l'Anacofi sous le n° E010338 et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 23001779.

Législation et engagements

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, The Wealth Office s'engage à :

- Collecter et traiter les données uniquement pour les finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale).
- Préserver la sécurité et l'intégrité des données.
- Ne communiquer ces informations qu'aux tiers, auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées, à savoir les salariés, les collaborateurs et les partenaires de The Wealth Office ainsi qu'aux autorités de tutelle ou les associations professionnelles (AMF, ACPR, ANACOFI-CIF).
- Agir dans le cadre des exigences réglementaires.

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée des relations contractuelles entre The Wealth Office et le Client, et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

The Wealth Office ainsi que tous ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel et sont tenus de garder confidentielles toutes les informations personnelles des Clients auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur activité. Cette obligation de discrétion persiste même après la fin de la relation avec le Client.

Droits du Client

Le Client dispose sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Ces droits peuvent être exercés sur simple demande par courrier ou par courriel.

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés) soit en ligne, soit par courrier postal.

Responsable de traitement

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de The Wealth Office sont les suivantes :

Nom : Camil MIKOLAJCZACK

Email : contact@thewealthoffice.co

Adresse : 10 Rue de Penthièvre 75008 Paris

9. Moyens de communication entre The Wealth Office et le Client

- Réunions physiques (selon la localisation)
- Courrier
- Courriels
- Téléphone
- Visioconférence

10. Mise à jour des informations

The Wealth Office fait parvenir au Client toute mise à jour de ces différentes informations, en les lui communiquant par

courrier ou email. Le Client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de The Wealth Office.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

Date & signature

Le Client

Fait à

Le

Le Conseiller

Fait à

Le